



## Assurance à durée déterminée des véhicules des sociétaires résidant à l'étranger

**A**

### Identité du sociétaire

Nom  Sociétaire n°

Prénom  Téléphone

Commune de naissance  Pays de naissance

Adresse électronique

J'accepte de recevoir par courrier électronique des informations et des offres personnalisées du groupe MAIF  J'accepte de recevoir par courrier électronique des informations et des offres commerciales des partenaires du groupe MAIF

**B**

### Véhicule à assurer du au inclus

Véhicule à moteur <sup>(1)</sup>  caravane  remorque porteuse <sup>(2)</sup>

*(1) S'il s'agit d'un utilitaire, consultez le service des sociétaires résidant à l'étranger sur les possibilités d'assurer le véhicule.*

*(2) Pour une remorque porteuse dont le PTAC n'excède pas 750 kg, complétez cet imprimé UNIQUEMENT en cas de souscription de « la formule de garantie Plénitude ».*

*Pour les véhicules soumis à immatriculation, les informations suivantes doivent être conformes à celles figurant sur la carte grise ou sur le document administratif étranger équivalent, notamment celle concernant le type du véhicule.*

• Marque, dénomination commerciale ..... type .....

• Immatriculation  } date de 1<sup>re</sup> mise en circulation   
ou n° de moteur pour les 2 roues non immatriculés

Pour les véhicules à moteur 4 roues, indiquez la puissance fiscale  CV

Pour les véhicules à moteur 2 roues immatriculés, indiquez la cylindrée ..... et la vocation \* .....

Pour les remorques porteuses, indiquez le poids total en charge PTAC ..... \* exemple : route, trail, sport, cross trial, enduro...

**C**

### Vos besoins

En plus de la couverture de votre responsabilité civile, vous souhaitez bénéficier pour ce véhicule :

- d'une couverture pour tout événement accidentel
- d'une couverture en cas de vol, d'incendie et de bris d'éléments vitrés
- de l'indemnisation renforcée de votre véhicule
- d'un dépannage partout, même en bas de chez vous
- d'un véhicule de remplacement en cas d'accident ou de vol
- d'un véhicule de remplacement en cas de panne
- d'une couverture pour vos objets transportés :
  - jusqu'à 1 750 €
  - jusqu'à 5 000 €

